

Quelle histoire des derniers 150 ans de politique agricole française ?

Fiche **QUESTIONS SUR...** n° 10.01.Q03

juin 2024

Mots clés : histoire de l'agriculture, politique agricole, agronomie, alimentation, mécanisation, écologie, biologie

Dans l'histoire récente de l'agriculture française, les grands choix de politique agricole, mis en œuvre par les gouvernants, se sont efforcés de répondre aux besoins tout à la fois de la nation, des agriculteurs et des consommateurs.

Mais les mesures prises au fil des années n'ont pas toujours répondu aux désirs des intéressés ni eu l'effet souhaité par les décideurs. Leur impact sur les évolutions en cours s'avère donc souvent limité et les désillusions ont été nombreuses dans le monde agricole.

1. Méline protège mais endort l'agriculture française

Après quelques années d'une politique de libre échange à la fin du Second Empire, la crise mondiale des années 1880 n'épargne pas l'agriculture française. Celle-ci doit en outre faire face à la destruction du vignoble due à l'invasion du phylloxéra. Pour faire face à la chute des prix agricoles, Jules Ferry et le ministre de l'Agriculture (puis président du Conseil), Jules Méline, font machine arrière : à nouveau, une protection douanière est instaurée ou renforcée. En outre, un ensemble de mesures visant à organiser le monde agricole sont décidées. On encourage la création de coopératives agricoles, de caisses de crédit, de caisses d'assurances... Mais tout cela prend beaucoup de temps à se mettre en place.

C'est en fait à un repli sur ses valeurs ancestrales qu'est convié le monde rural et agricole. Ce repli va durer jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. Protégée des aléas des marchés internationaux, l'agriculture française s'endort et la production stagne. La production domestique est seulement concurrencée par les importations venant de colonies (céréales et vin d'Algérie, arachides du Sénégal, riz de l'Indochine...).

Au sortir de la première guerre mondiale, les interventions de l'État dans le domaine agricole restent principalement destinées à remettre en culture les zones de combat et à reconstruire les villages détruits ou endommagés.

La grande crise des années 1930 est un nouveau coup dur pour notre agriculture. Les prix des céréales, notamment, s'effondrent à nouveau. Le gouvernement de Front populaire décide enfin d'intervenir. À l'instar des États-Unis d'Amérique, il crée l'Office national interprofessionnel du blé en 1936. Celui-ci a vocation à garantir un prix fixé à l'avance pour toute la production qui est collectée par les coopératives. L'office (ultérieurement élargi à l'ensemble des céréales) devient l'Office national interprofessionnel des céréales (Onic). Il va jouer pendant plusieurs dizaines d'années un rôle essentiel pour réguler le marché des céréales. Pendant toute cette période, les gouvernements successifs apportent leur soutien moral à la petite exploitation familiale et à la petite propriété. Mais les techniques nouvelles ne pénètrent que bien lentement le secteur agricole.

2. La période de la guerre de 1939-1945 : entre louanges et réalités

Dès son arrivée au pouvoir, le gouvernement du maréchal Pétain promeut la *Révolution nationale*. Dans le domaine agricole il s'appuie sur ses éléments politiques les plus conservateurs déjà fort actifs dans les années 1930. Les valeurs traditionnelles et l'unité du monde paysan sont magnifiées. Celui-ci est organisé (et mis sous tutelle) dans le cadre de la Corporation paysanne qui regroupe toutes les organisations agricoles.

Si les paysans sont flattés du rôle que l'État français veut leur faire jouer, ils sont vite rattrapés par les problèmes matériels. La production agricole est réduite. Les services du ravitaillement la contrôlent. Les occupants en prélèvent une fraction non négligeable (environ 15 %). Les habitants des villes souffrent de la faim. Le marché noir prend peu à peu de l'ampleur et les paysans en profitent peu ou prou.

Afin de réduire les liquidités ainsi mises en circulation, et donc l'inflation qui menace, l'État autorise le Crédit agricole à émettre des bons à cinq ans aux mêmes conditions que les bons du Trésor public. Comme ils sont anonymes, leur succès dans les campagnes est immédiat.

3. Les 30 glorieuses et la religion du progrès

Au sortir de la guerre, le redressement de la production agricole est une priorité du gouvernement. D'importants moyens sont mis à la disposition des agriculteurs qui sont vigoureusement encouragés à moderniser leurs exploitations. Après une période un peu difficile, les résultats sont vite à la hauteur des espérances.

Mais les structures de production ne sont plus adaptées à la mécanisation qui se généralise et la défense de la petite propriété rurale semble dépassée. Répondant aux souhaits des jeunes agriculteurs, le gouvernement fait voter en 1960 et 1962, les lois d'orientation agricole. Edgar Pisani, le nouveau et dynamique ministre de l'Agriculture, est chargé de leur mise en œuvre. Il faut agrandir ou regrouper puis moderniser les exploitations. Les petits paysans âgés sont incités à cesser leur activité et reçoivent une indemnité viagère de départ. Les Safer sont chargées de racheter les terres disponibles et de constituer des unités de production viables. Le Crédit agricole est mobilisé et les prêts bonifiés par l'État jouent un rôle important dans une période d'équipement des exploitations mais aussi de forte inflation.

L'ensemble de cette politique fonctionne avec la participation active des organisations représentatives du monde agricole. C'est la *cogestion* qui permet aux pouvoirs publics de calmer une profession autrefois fort turbulente et aux syndicats majoritaires d'être présents à tous les échelons des prises de décisions.

4. La Politique agricole commune, piège ou instrument précieux

Dès 1954, l'agriculture française dégage des excédents qu'il est bien difficile de vendre à l'étranger. La signature en 1957 du traité de Rome instituant le marché commun agricole, apparaît donc comme bien utile : l'agriculture française va pouvoir bénéficier des débouchés européens. Doté d'un budget conséquent, la Politique agricole commune, une fois bien en place, assure à notre agriculture des débouchés à des prix avantageux.

Mais le succès de cette politique dépasse les espérances et dans les années 1980, les excédents, européens cette fois, s'accumulent à nouveau. Ils coûtent chers et sont bradés sur les marchés internationaux. En 1992, une nouvelle politique est décidée. Pour les céréales, prix garantis et protection aux frontières disparaissent. Des subventions directes doivent compenser le manque à gagner pour les agriculteurs. Calculées par hectare, ces subventions avantagent les grandes exploitations.

Le gouvernement français n'a donc plus guère de moyens d'actions qui lui soient propres. L'agriculture française est maintenant soumise aux aléas des marchés internationaux, comme celle de l'ensemble des pays européens. Et les négociations à la Commission européenne sont toujours longues et difficiles lorsque l'on veut tout à la fois défendre nos productions, protéger les revenus des agriculteurs ou compenser les handicaps naturels.

Pendant toutes ces années, les gouvernants ont multiplié les discours de soutien à l'agriculture. Selon les périodes, ils ont conduit avec plus ou moins d'efficacité des politiques en faveur du capital foncier, du travail des hommes et de la modernisation des exploitations. En intervenant sur le fonctionnement des marchés, ils se sont efforcés de satisfaire les besoins des consommateurs et d'assurer des revenus acceptables aux agriculteurs. Ils sont maintenant amenés à traiter les problèmes d'environnement, de qualité sanitaire des aliments et d'aménagement du territoire.

André NEVEU, membre de l'Académie d'Agriculture de France

Ce qu'il faut retenir :

L'histoire des derniers 150 ans de politique agricole française se développe au rythme du poids électoral relatif de l'agriculture : eu égard à la chute de la démographie du secteur agricole, cibles les politiques agricoles d'abord largement protectionnistes, puis résolument réformistes et soucieuses de restructurer ce secteur essentiel de l'économie nationale, ont petit à petit laissé place à des guichets actuels d'aides dont l'efficacité est largement contestée.

Les politiques agricoles françaises puis européennes étaient motivées par un objectif principal : augmenter la production de produits agricoles, afin d'assurer l'autosuffisance agro-alimentaire puis de

conquérir des marchés à l'exportation.

Depuis les années 1990, la réforme de la politique agricole commune modifie ces cibles. Elle vise plusieurs objectifs : maîtriser des dépenses budgétaires, améliorer la compétitivité des productions et développer une agriculture respectueuse de la santé et de l'environnement.

Pour en savoir plus :

- Hélène DELORME : *La politique agricole commune : anatomie d'une transformation*, Éditions Presses de Sciences po, Paris, 2004
- Lucien BOURGEOIS : *Soixante ans de politique agricole en France. Un volontarisme politique dans un contexte favorable, Économie rurale* [En ligne], 300|Juillet-août 2007, URL : <http://journals.openedition.org/economierurale/2120> ; DOI : 10.4000/economierurale_2120.
- *Politiques agricoles : suivi et évaluation 2016*, Éditions OCDE, Paris, 2018,
- Yves PETIT : *La politique agricole commune (PAC) au cœur de la construction européenne*, Éditions La Documentation française, Paris, 2017